



AVIS DE PUBLICITE – FA 50183

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES

AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MALGOVERT

COMMUNE DE TIGNES

En vue d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour le passage de réseaux d'eaux pluviales

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	02/09/2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
02/10/2021	02/10/2021
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Tignes Adresse : 73320 Tignes Références cadastrales : Parcelles A 1964, 1965, 1971, 1972 et Domaine Public Hydroélectrique non cadastré (Rive droite de l'Isère au droit du bassin de compensation des Brévières)
Activité sollicitée par le demandeur	Enfouissement de réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de la construction d'un nouveau complexe hôtelier
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Terrains situés en rive droite du bassin de compensation des Brévières Le projet devra être compatible avec l'exploitation de la chute hydroélectrique de Malgovert

Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : Jusqu'au 31/12/2033, échéance du titre d'exploitation de la chute hydroélectrique de Malgovert.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT FA 50183</i>